



**Délégués du personnel : Janvier 2013**

**« *Fiasco* » social**

Une nouvelle fois, les représentants de la direction ont brillé par leur volonté de faire obstacle aux réclamations des personnels. Peut-être que ça les amuse, mais en tout cas, jamais nous n'avions vécu un tel déclin !

Sans prise en compte sérieuse de l'utilité des personnels, et donc de leurs légitimes demandes pour exécuter leur travail dans de bonnes conditions, DCNS va vers un « clash » social. Il n'est de secret pour personne que la façon de faire de ceux qui nous dirigent est un fiasco et en plus elle le fait payer à ses personnels.

**Voici les points que les élus CGT avaient mis à l'ordre du jour :**

❖ **Accès des personnels DCNS à la formation à la licence pro MICN (Métiers Industriels de la Construction Navale) (BAC + 3)**

Nous demandons l'accès aux TAM (BAC+2) à cette formation. La commission sur l'évolution professionnelle ne s'est toujours pas réunie. Cette réunion (qui devait se tenir à la fin 2012) se tiendrait entre Mars et avril.... A suivre

❖ **Blocage des salaires PMAD**

Suite à la troisième année de blocage des salaires, la CGT a exigé de notre direction, l'envoi d'un courrier vers le siège. Le DRH nous a affirmé que DCNS groupe avait des contacts à ce sujet avec le MINDEF mais qu'aucun courrier ne sera rédigé par Cherbourg. Pourtant, DCNS tire profit du travail des PMAD à tous les niveaux. A vous de juger de cette attitude.

❖ **Blocage, plafonnement des carrières TAM**

Leurs perspectives de carrière à DCNS sont quasi inexistantes. Ils ne pourront pas éternellement se satisfaire des compliments de leur supérieur. Les maigres enveloppes accordées par DCNS ne permettent pas la reconnaissance des valeurs professionnelles des personnels. Le DRH affirme : « qu'il existe à DCNS une politique d'évolution de carrière significative, notamment en 2012 et que celle-ci a permis des évolutions conséquentes ». Chacun appréciera...

❖ **Temps partiel**

La CGT est une nouvelle fois intervenue sur la pose du temps partiel annualisé. Dans un premier temps, la direction s'est ardue boutée sur sa position. Le DRH, sous la pression des élus CGT, a finalement admis qu'il devait appliquer le décret sur l'annualisation du temps partiel pour les PMAD. Reste aujourd'hui à obtenir les mêmes droits pour tous.

❖ **Fermeture estivale**

« Ne vous plaignez pas, ce n'est qu'une semaine ! Cela ne devrait pas trop gêner les personnels ». Dixit notre DRH. Comme chaque année, DCNS ne sera pas vraiment fermée durant cette semaine. Certaines activités seront maintenues. Le DRH s'engage à examiner les cas particuliers pour les affecter temporairement à ces tâches. Demande à faire au plus tôt auprès de vos RRH.

❖ **Dérives dans les horaires de réunion et de formation**

La direction a rappelé qu'une note datant de septembre 2012 a été adressée aux cadres leur demandant de situer leur réunion entre 8h30 et 18h00. Malgré cette note, nombres de dérives sont encore constatées.

En ce qui concerne le respect des horaires de formation (décalage entre les horaires mentionnés sur la convocation et les horaires pratiqués), la remarque a été remontée au service concerné. N'hésitez pas à faire respecter ces horaires !!

## ❖ Programmation des formations

Certaines formations sont programmées hors site et les horaires ne sont pas adaptés à l'éloignement. Exemple : début lundi matin 8h30 à Toulon et fin vendredi soir 17h00 (voire plus). L'environnement social se retranche derrière la complexité d'organisation des formations. Pas d'améliorations à prévoir.

## ❖ Travail posté

« Le travail posté est lié aux nécessités de service. En conséquence, pour les professions concernées, il est difficile voire impossible de revenir en horaire normal ». La pratique de ces horaires n'est pas sans conséquence sur la santé. Nous avons rappelé que les personnels concernés doivent conserver le droit de revenir à un horaire normal. Le DRH précise aussi que : « Le RRH ne doit pas se substituer au chef de centre, il devrait régler une fois pour toutes et prendre en compte les demandes individuelles »

## ❖ Journée solidarité et journée de carence

Les élus CGT ont demandé une nouvelle fois le paiement des ces journées. Réponse : NON

- Journée de solidarité : en faisant travailler plus ceux qui travaillent déjà, est-on solidaire des privés d'emploi ?
- Journée de carence : aujourd'hui, les salariés malades sont contraints de contaminer leurs collègues de travail. Quels bénéfices ?

## ❖ Missions en Inde

Plusieurs sujets ont été abordés et notamment le transport de matériel dans les bagages personnels des missionnaires !! Pour la direction, cela ne semble pas anormal et tant pis pour la perte ou la casse ! Pour la présence d'amiante sur le chantier, le responsable doit délivrer une fiche d'exposition. Dans la pratique, ce n'est pas le cas. Quant à ceux qui osent dénoncer les problèmes et les carences sur le chantier, ils se voient interdits de séjour...

Peut-on continuer à accepter en silence de telles dégradations des conditions de travail ?

**Leur priorité, c'est : « ferme ta gueule, bosse ou casse-toi » !**

## ❖ Gestion du temps

- Fractionnement des congés payés : L'article 14-3 (conventions collectives) mentionne un fractionnement en demi-journées dans la limite de cinq jours. L'article 14-2 (PMAD) mentionne le fractionnement en heures dans la limite de quatre jours. Par souci d'équité, nous demandons la possibilité pour les conventions collectives de fractionner leur CP en heures. La réponse : NON.
- TIEMPO : Maintien et renforcement des gestionnaires de temps : NON
- Imputation OTL : Possibilité de faire des prévisions (comme sur VAGUE) : NON
- Bornes NAVISTA (dans les ateliers) : demande prise en compte, mais sans engagement.

## ❖ Escalier de GIROUSSE

Les travaux sont réalisés, mais subsiste un problème de marche ! Le DRH s'engage à rouvrir l'escalier si la rectification n'intervient pas rapidement. Tenez la rampe !

**Triste bilan de ceux qui n'arrêtent pas de remplir nos boîtes aux lettres avec de la communication glorifiant le modernisme et les capacités de DCNS. Mais dans les coulisses de l'entreprise, le personnel vit des heures très sombres et elles ne sont pas bonnes à vivre.**

**A la CGT, nous pensons que les personnels doivent agir collectivement pour se donner la possibilité de changer ces situations et enfin envisager un avenir plus humain. C'est dans ce sens que nous appelons à la participation de chacun à l'action du 31 janvier.**

A Cherbourg, le 22 janvier 2013

### Vos élus DP CGT :

DIGUET Patrick : 55397 / DEBREUILLY Denis : 55801 / GOUESLAIN Eugène / HUREL Karine : 55791

JEANNE Antony : 56073 / LEROUVILLOIS Christian : 22055 / MOREL Philippe : 55225 / PICOT Marcel : 56086

SURBLED Sylvie : 55224 / TROUDE Robert : 06.61.19.71.72 / TRUFFAUT Fanny : 56137 / TURMEL Pascal : 23925